

ARRÊTÉ PERMANENT DE CIRCULATION 2025-004
PORTANT SUR LE CHANGEMENT DE REGIME DE PRIORITÉ CHEMIN DU MAS D'ORENGUE A VERFEUIL
EN AGGLOMÉRATION

Le Maire de la commune de VERFEUIL,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la route et notamment l'article R415.6 qui concerne certaines intersections indiquées par une signalisation dite « stop »,

Vu le code de la voirie routière,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 2019, modifié et complété, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Considérant que par mesure de sécurité, il convient d'imposer un temps d'arrêt aux véhicules circulant sur le Chemin du Mas d'Orengue (« stop »),

ARRÊTE

Article 1 - Objet de l'arrêté :

Le régime de priorité imposé aux usagers qui abordent le Chemin du Mas d'Orengue sera conforme à la disposition ci-après,

Voie frappée de l'obligation d'un temps d'arrêt STOP : Chemin du Mas d'Orengue.

Article 2 - Mise en œuvre de la signalisation :

La signalisation réglementaire, conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière précitée, sera fournie et mise en place par la commune.

Article 3 - Entretien de la signalisation :

Les services de la commune assureront l'entretien, le remplacement et la mise en conformité de la signalisation de position.

Article 4 – Date d'effet :

La disposition définie par le présent arrêté prendra effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue dans ce qui précède.

Article 5 – Poursuites en cas de manquement :

Les manquements aux dispositions du présent arrêté seront constatés le cas échéant et poursuivis éventuellement conformément aux lois et règlements en vigueur.



Article 6 – Exécution du présent arrêté :

Monsieur le Commandant du groupement de Gendarmerie du Gard est chargé en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, dont avis sera inséré au Recueil des Actes Administratifs du Gard.

Fait à VERFEUIL, le 04 février 2025

Le Maire,

Madame Chantal PESENTI



Copie adressé à :

- Mr le commandant du groupement de Gendarmerie du Gard
- Unité Territoriale de UT Bessèges

